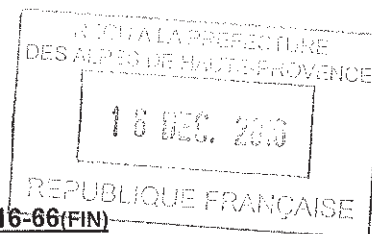


REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours



DELIBERATION N° 2016-66(FIN)

Date de convocation : 22 novembre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 13 (12 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 13 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE (ayant reçu pouvoir de monsieur LARTIGUE), Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Brigitte REYNAUD, Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Daniel JUGY (suppléant de monsieur LOGIER), André LAURENS, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE (ayant donné pouvoir à madame BALASSE), Christian LOGIER (suppléé par monsieur JUGY), Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Amortissement des biens et imputation en section d'investissement des biens d'un montant unitaire inférieur à 500 euros toutes taxes comprises

Le Président FIAERT expose :

Le conseil d'administration avait adopté lors de sa séance du 2 février 2016 de nouvelles durées d'amortissement des biens. Il vous est proposé de rajouter certains matériels qui ne figureraient pas dans cette délibération.

Imputation en section d'investissement

L'arrêté du 21 octobre 2003 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.61 des services départementaux d'incendie et de secours précise que les biens meubles non mentionnés dans la nomenclature (et ne pouvant y être assimilés par analogie) et d'un montant **unitaire inférieur à 500 euros TTC** peuvent être imputés en section d'investissement à condition qu'ils ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks et qu'ils revêtent un caractère de durabilité.

Cette liste doit faire l'objet d'une délibération annuelle du conseil d'administration. En conséquence, je vous propose d'imputer en section d'investissement les biens figurant dans l'annexe jointe pour l'année 2017.

Amortissement

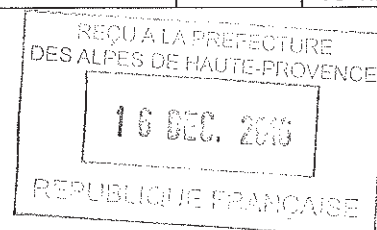
Je vous propose également de définir les durées d'amortissement des **biens inférieurs et supérieurs à 500 € TTC** selon l'annexe jointe.

D'autre part, le conseil d'administration peut également fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an. Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, je vous propose le seuil de **200 euros TTC** comme seuil en dessous lequel la durée d'amortissement sera de **une année**.

Sortie de l'actif

Je vous propose également de sortir de l'actif les **biens inférieurs à 500 euros TTC** dès la fin de leur amortissement.

Nature du bien	Type de biens	Durée d'amortissement	
		< 500 €	≥ 500 €
Logiciels	Logiciel de bureautique Logiciel métiers	3 ans 5 ans	5 ans 8 ans
Licences de logiciels	Durée de la validité de la licence Licence ≥ 3 ans ou sans durée	1 an 3 ans	1 an 3 ans
Système de transmission, de gestion opérationnelle et d'alerte	Antenne de mats	5 ans	10 ans
	Batterie	3 ans	5 ans
	Emetteur récepteur analogique	5 ans	8 ans
	Système de gestion de l'alerte et de gestion opérationnelle (dont logiciel infrastructure radio, téléphonie, informatique, matériel, ...)		12 ans
	Postes et installations radios numériques (dont postes ANTARES)		10 ans
	Architecture de faisceaux hertziens		15 ans
	Appareils d'appels sélectifs	5 ans	5 ans
	Matériels de liaison satellite	5 ans	5 ans
Matériels roulants d'incendie et de secours	Véhicule de liaison de direction		5 ans
	Véhicules de liaison dont VLU – VLC - VLHR - VTP		10 ans
	Véhicules radio médecin dont VLM – VLI -		10 ans
	Véhicules de secours aux victimes dont VSAV - VSAB		12 ans
	Véhicules de secours routier		15 ans
	Véhicules spécifiques dont VCCM et VAT		8 ans
	Véhicules tous usages dont VTU – VID –		15 ans
	Véhicules spécialisés dont PMA – VIRT – VPL – VSMO - VPC		15 ans
	Véhicules de lutte contre l'incendie dont CCF – CCGC – CCR – VPI – FPT – CD –VPCE - MPR et leurs déclinaisons		20 ans
	Remorques		10 ans
	Scoter des neiges		10 ans
	Embarcations dont BLS		10 ans
	Embarcations dont BRS		15 ans
	Moyens élévateurs aériens		20 ans
	Berce sans équipement spécifique		20 ans
Berce avec équipement spécifique		15 ans	



Nature du bien	Type de biens	Durée d'amortissement	
		< 500 €	≥ 500 €
Matériels d'incendie et de secours médical	Collier cervical	5 ans	5 ans
	Attelle	5 ans	5 ans
	Attelles cervicaux thoraciques	5 ans	5 ans
	Matelas coquille	5 ans	5 ans
	Planche d'extraction,	5 ans	5 ans
	Tout autre matériel d'immobilisation ou d'extraction,	5 ans	5 ans
	Explosimètre	5 ans	5 ans
	Brancard - barquette	5 ans	5 ans
	Portoir	5 ans	5 ans
	Chaise portoir	5 ans	5 ans
	Aspirateur de mucosité	5 ans	5 ans
	Laryngoscope	5 ans	5 ans
	Perceuse	5 ans	5 ans
	Support perfusion	5 ans	5 ans
	Sac d'intervention	5 ans	5 ans
	Trousse ampoulier ou de secours	5 ans	5 ans
	Couverture bactériostatique	5 ans	5 ans
	Lampe d'examen	5 ans	5 ans
	Appareil à tension -Stéthoscope	5 ans	5 ans
	Testeur de glycémie	5 ans	5 ans
	Insufflateur manuel	5 ans	5 ans
	Spiromètre	5 ans	5 ans
	Oxymètre de pouls et saturomètre	5 ans	5 ans
	Thermomètre	5 ans	5 ans
	Tout autre matériel de secourisme dont aspirateur manuel...	5 ans	5 ans
	DSA	5 ans	5 ans
	Matériel de réanimation dont scope-défibrillateur, multiparamétrique, respirateur, seringue électrique, planche à masser, mesureur de CO, ...), matériel d'aptitude médicale	10 ans	10 ans

Nature du bien	Type de biens	Durée d'amortissement	
		< 500 €	≥ 500 €
Matériels d'incendie et de secours intervention	Mannequins de secourisme	5 ans	5 ans
	Caméra thermique	8 ans	8 ans
	Détecteur monoxyde de carbone	3 ans	3 ans
	Tuyaux	5 ans	5 ans
	Lances 20/7	5 ans	5 ans
	Lances débit variable, lances canon,	10 ans	10 ans
	Injecteur proportionneur	10 ans	10 ans
	Accessoires hydrauliques dont Division – Retenue – Collecteur –		
	Vannes – Crépine-vidé cave à turbine, ...	10 ans	10 ans
	Matériel de désincarcération	10 ans	10 ans
	Cales pour désincarcération	5 ans	5 ans
	Seau pompe dorsal ou portatif	5 ans	5 ans
	Claie de portage	5 ans	5 ans
	Avertisseur de détresse sonore	5 ans	5 ans
	Tableau de gestion et de contrôle	5 ans	10 ans
	Tableau de gestion opérationnelle	5 ans	10 ans
	Triangle lumineux d'intervention	5 ans	5 ans
	Gyrophares - Rampes d'éclairage	5 ans	5 ans
	Projecteur et lampes de sécurité	5 ans	5 ans
	Pièces de jonction	5 ans	5 ans
Matériels d'incendie et de secours intervention	Support ou semelle pour appui vérin	5 ans	5 ans
	Valise protection AIRBAG	5 ans	5 ans
	Valise de protection découpe	5 ans	5 ans
	Scie pare-brise	5 ans	5 ans
	Appareil de capture animal	5 ans	5 ans
	Echelles dont échelle à coulisse, à crochet, ...	5 ans	5 ans
	Enrouleur de tuyau manuel	10 ans	10 ans
	Poulies de mouflage	5 ans	5 ans
	Pulvérisateur	5 ans	5 ans
	Coupe boulons	5 ans	5 ans
	Appareil de lavage tuyaux	5 ans	5 ans
	Matériel de manœuvre de force : tire-fort, palan, treuil	10 ans	10 ans
	Lot de sauvetage	10 ans	10 ans
	Pompes portables et équipements dont flottante, épuisement, haute pression, turbo pompe	10 ans	10 ans
	Appareils respiratoires isolants à circuit ouvert (ARI)	10 ans	10 ans

RECU A LA PREFECTURE
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
16 DEC. 2013
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature du bien	Type de biens	Durée d'amortissement	
		< 500 €	≥ 500 €
Matériel et outillage technique	Matériel de nettoyage : Nettoyeur haute pression – Aspirateur	5 ans	5 ans
	Matériel d'outillage ou pour atelier : Servante d'outillage – Atelier - Outils pneumatiques - Coffret de douilles à choc - Appareillage pour entretien - Appareil de soudure - Cric rouleur - Perceuse – ponceuse - Chariot de pont - Chargeur de batterie - Matériel de chauffage pour atelier - Armoire pour atelier – Bétonnière – Oxycoupeur	5 ans	5 ans
	Appareils de mesure	5 ans	5 ans
	Cuve	5 ans	5 ans
	pneumatiques	5 ans	5 ans
	Transpalette	5 ans	5 ans
	Grue mobile	5 ans	5 ans
	Echafaudage	5 ans	10 ans
	Matériel de sport	5 ans	10 ans
	Matériels de forestage	5 ans	5 ans
Compresseur d'air et accessoires d'air – groupe électrogène	10 ans	10 ans	
Matériel informatique bureautique	Imprimante	3 ans	3 ans
	Micro- ordinateur	5 ans	5 ans
	Onduleur mobile	3 ans	3 ans
	Télécopieur	3 ans	3 ans
	Ecran, video,	3 ans	3 ans
	Mur d'images	5 ans	5 ans
	Disque dur, matériel de remise à niveau	3 ans	3 ans
	Matériel de réseau	3 ans	3 ans
Portable – tablettes	3 ans	3 ans	
Autre matériel	Matériel équipe cynotechnique dont cages,	15 ans	15 ans
	Matériels de nettoyage et lavage industriels (lave-vaisselle, lave-linge, ...)	5 ans	5 ans
	Matériels de nettoyage et lavage domestiques (lave-vaisselle, lave-linge, ...)	3 ans	3 ans

Nature du bien	Type de biens	Durée d'amortissement		
		< 500 €	≥ 500 €	
Mobiliers et matériel de bureau	Mobilier de bureau : armoire - Bureau -- Vestiaires	10 ans	10 ans	
	Mobilier de bureau : table, chaise, autre...	5 ans	5 ans	
	Fauteuils CODIS	2 ans	2 ans	
	Autre mobilier : mobilier technique, Autre mobilier : mobilier médical, autre	10 ans 5 ans	10 ans 5 ans	
Habillement	Habillement opérationnel des sapeurs-pompiers			
	Bottes incendie ou rangers	3 ans	3 ans	
	Bottes caoutchouc ou latex	3 ans	3 ans	
	Bottes caoutchouc cuissardes	3 ans	3 ans	
	Bottes caoutchouc pontonnières	3 ans	3 ans	
	Surpantalons d'intervention	8 ans	8 ans	
	Veste de protection et d'intervention	8 ans	8 ans	
	Parka ou blouson	3 ans	3 ans	
	Veste - pantalon SP F1	3 ans	3 ans	
	Combinaison SP F1	3 ans	3 ans	
	Veste / pantalon de protection intempéries	3 ans	3 ans	
	Ceinturon d'intervention et longe de travail	3 ans	3 ans	
	Gilet de signalisation	3 ans	3 ans	
	Gants de protection	3 ans	3 ans	
	Casques F1 et F2	10 ans	10 ans	
	Autres casques	3 ans	3 ans	
	Chemise F1 -Tee shirt – Sweat shirt – Pull over – Polo coton	3 ans	3 ans	
	Casquettes	3 ans	3 ans	
	Parkas	3 ans	3 ans	
	Cagoule	3 ans	3 ans	
	Masque de fuite feux de forêts masques air respirable	10 ans	10 ans	
	Porte-accessoires	5 ans	5 ans	
	Tenue hyménoptères	3 ans	3 ans	
	Equipement de protection contre les coupures	3 ans	3 ans	
	Lampes ADF	3 ans	3 ans	
	Tricoise – polycoise	3 ans	3 ans	
	Sac de couchage	3 ans	3 ans	
	Tenues de protection contre les coupures	3 ans	3 ans	
	Tenue de sortie, tenues de cérémonie y compris képi	10 ans	10 ans	
	EPI balistiques	10 ans	10 ans	
	Habillement	Habilllements Plongée et S.A.V.: Dont combinaisons - ceintures et accessoires - Masques – tuba – palmes – stabilisateurs lampes – parachutes – lunettes – bottes – appareils de mesure – gilet de sauvetage – bouées - Combinaisons de plongée et spéléo	3 ans	3 ans
		Habilllements Risques technologiques: dont combinaisons – gants - sous-vêtements de protection Coque de protection A.R.I. -	5 ans	5 ans

Nature du bien	Type de biens	Durée d'amortissement	
		< 500 €	≥ 500 €
	<u>Equipe Montagne</u> Dont veste, pantalon, combinaisons – gants - sous-vêtements de protection - casque, parka - baudrier et ceinturon chaussures, ...	3 ans	3 ans
Travaux de constructions et aménagements	Aménagements intérieurs de bâtiments Petits travaux d'aménagements Autres immobilisations corporelles Préfabriqués		15 ans 10 ans 50 ans 15 ans

La délibération n°2016-09(FIN) du 2 février 2016 est abrogée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration



Claude FIAERT